



CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
AUX  
20<sup>e</sup> RENCONTRES NATIONALES DES SCoT 2026  
CENTRE DE CONGRES D'ANGERS  
-  
4 NOVEMBRE 2026 AU 6 NOVEMBRE 2026

La société Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC), société anonyme publique locale au capital de 1.500.000 €, dont le siège social se situe au 7 Place Kennedy, BP 15157, 49051 Angers cedex 02, immatriculé au Registre de commerce sous le numéro 830 955 068 (ci-après dénommée « **le mandataire** » ou « **Destination Angers** ») assure l'accueil, la conception, la création, l'organisation, l'animation de congrès, salons, séminaires, manifestations événements au cœur du centre de congrès d'Angers.

Les rencontres nationales des SCoT sont organisées par le **Pôle métropolitain Loire Angers, ci après dénommé l'Organisateur**. Ce dernier a mandaté Destination Angers pour gérer les inscriptions aux rencontres nationales des SCoT dans sa globalité.

Dans le cadre de cette activité, Destination Angers assure, dans les conditions définies à l'article 1 ci-après, l'accueil et l'organisation des rencontres nationales des Scot (ci-après « **20e rencontres nationales des Scots 2026** » ou l'« **Evènement** ») qui se déroulera au Centre des Congrès d'Angers du 4 novembre 2026 au 6 novembre 2026.

Toute participation à l'Evènement nécessite une inscription préalable auprès de **l'Organisateur**.

Les présentes conditions générales de participation (ci-après les « **Condition Générales de Vente** ») ont pour objet de déterminer les modalités d'inscription de toute personne souhaitant participer à l'Evènement (ci-après le(s) « **Participant(s)** ») et ainsi bénéficier des différentes prestations proposées pendant toute la durée de celui-ci.

Il est précisé qu'une structure (ci-après la « **Structure** »), personne morale, pourra réserver en une seule fois plusieurs inscriptions pour sa délégation et payer en mandat administratif.

Il est également précisé que toute demande de participation à l'Evènement implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente.

Les Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières qui n'auront pas été expressément acceptées par **l'Organisateur**.

Elles sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version.

**L'Organisateur** se réserve la faculté de modifier les Conditions Générales de Vente à tout moment, en tout ou en partie.

Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date d'inscription à l'Evènement du Participant ou de la Structure selon les modalités définies ci-après.

## **1) Organisation de l'Evènement**

**L'organisateur et le mandataire** déterminent d'un commun accord le déroulement de ces rencontres, s'agissant notamment du lieu, de sa durée, des horaires d'ouverture et de fermeture, des frais d'inscription et prestations complémentaires, de la date d'inscription en ligne et de la date de clôture.

A cet effet, ils établissent la nomenclature des produits et services présentés (si nécessaire) et déterminent seuls le profil et la catégorie des participants admis à participer ou à visiter pendant le congrès.

## **2) Demande de participation aux 20<sup>e</sup> rencontres nationales des SCoT 2026**

Toute demande de participation à l'Evènement doit être présentée via le formulaire en ligne mis à disposition sur le site internet de l'Evènement <https://www.fedescot.org/rencontres-nationales/angers-2026>.

(ci-après le « **Site Internet** »).

Ce formulaire est également accessible à partir du lien suivant : [ICI](#)

Le Participant pourra procéder à une inscription individuelle (ci-après « **Inscription Individuelle** ») dans les conditions définies à l'article 2.1 ci-après.

La Structure pourra procéder à la réservation en groupes (ci-après « **inscription groupes** ») dans les conditions définies à l'article 2.2 ci-après.

Il est précisé qu'aucune entrée à l'Evènement ne sera autorisée sans inscription préalable sur le Site Internet selon les modalités ci-après définies.

## **2.1. Inscription Individuelle du Participant**

Le Participant peut procéder à son Inscription Individuelle en renseignant les informations obligatoires suivantes :

- Son nom/prénom
- Son adresse de facturation
- Sa fonction ;
- Son adresse email;
- Son numéro de téléphone ;
- Les coordonnées de sa structure
- Toute autre information complémentaire (type allergies alimentaires)

Chaque inscription est soumise à la validation préalable du mandataire.

Lorsque l'inscription est validée par le mandataire, le Participant reçoit un email de confirmation, à l'adresse électronique qu'il aura renseignée, avec la facture correspondante et le badge d'accès à l'Evènement, en format dématérialisé par email.

Son compte personnel sera créé et le participant pourra y revenir à tout moment en demandant un nouveau mot de passe. Il pourra accéder à son inscription, son paiement, sa facture soldée, ajouter des prestations complémentaires ou récupérer son badge d'accès à l'évènement.

L'Organisateur pourra refuser toute demande de participation qui ne satisferait pas aux conditions définies aux présentes et notamment en l'absence de paiement préalable.

En cas de refus, le Participant se verra notifier le motif de ce refus par écrit, à l'adresse électronique qu'il aura renseignée et sera, le cas échéant, remboursé des frais d'inscription versés. Le motif de refus est le suivant :

- **Inscription non réglée avant son arrivée aux rencontres nationales des SCoT**

## **2.2. Réservation de groupes par la Structure**

La Structure pourra procéder à la réservation de sa délégation sur un seul formulaire dont le lien figure ci-après : <https://secure.key4events.com/key4register/group.aspx?e=2003&c=21696&culture=fr-FR>

Pour procéder à cette réservation, l'organisateur devra créer un compte personnel de la Structure avec des informations obligatoires suivantes pour la création de celui-ci :

- Le nom de sa structure et son adresse postale ;
- Le contact référent de la Structure (ses nom, prénom, adresse électronique et téléphone mobile) autrement dénommé : « le commanditaire »

Lorsque la création du compte personnel de la structure est faite, la structure reçoit un email de confirmation, à l'adresse électronique qu'elle aura renseignée et pourra inscrire l'ensemble des participants avec toutes leurs informations personnelles de contact et pourra procéder au paiement global. Le commanditaire sera le seul responsable de la délégation et devra procéder à tout changement nécessaire demandé par ces participants.

A partir de l'espace personnel, le commanditaire pourra récupérer toutes les informations nécessaires à sa délégation :

- Facture
- Badges d'accès
- Attestation de présence
- Inscriptions aux différents temps forts de l'évènement : repas, dîner de gala, ateliers, plénières, etc.

L'Organisateur pourra refuser toute demande de Réservation de groupes qui ne satisferait pas aux conditions définies aux présentes et notamment en cas de défaut de paiement par la Structure. En cas de refus, la Structure se verra notifier le motif de ce refus par écrit, à l'adresse électronique qu'elle aura renseignée et sera, le cas échéant, remboursée des frais de réservation versés.

### 3) Détail des prestations proposées dans le cadre de l'Evènement

#### 3.1. Inscription Individuelle

L'Inscription Individuelle à l'Evènement est accessible :

- Élus locaux en cours de mandat ou en fin de mandat
- Président de SCoTs,
- Directeur de cabinet
- Collaborateur de SCoTs
- Toute personne invitée par les organisateurs,

L'inscription au congrès comprend :

- Accès aux 2,5 jours des rencontres nationales au centre de congrès d'Angers
- Le déjeuner du jeudi 5 novembre 2026 3 plats incluant entrée, plat, dessert, boissons
- Le déjeuner du vendredi 6 novembre sous la forme de cocktail déjeunatoire ou à emporter
- Les pauses café
- Le dîner de gala du jeudi 5 novembre 2026
- Accès à l'exposition

### 4) Modalités tarifaires des prestations proposées pendant l'Evènement

Tous les prix indiqués sur les documents émanant de l'Organisateur et sur le Site Internet sont exprimés en Euros et en montant TTC.

#### 4.1. Modalités tarifaires de l'Inscription Individuelle

Le Participant est informé que le montant des frais d'inscription varie selon son Statut et selon la période à laquelle il procède à son Inscription Individuelle, tel que cela est défini dans le tableau ci-après reproduit :

Le Participant se verra refuser l'entrée à l'Evènement si son inscription n'a pas été réglée en intégralité avant le commencement de l'Evènement.

|                 | Membre SCoT | Non membre SCoT |
|-----------------|-------------|-----------------|
| Tarifs TTC      | 290 € TTC   | 370€ TTC        |
| Visites guidées | 12 € TTC    | 12 € TTC        |

## 5) Hébergement

L'Organisateur a mis en place une centrale de réservation hôtelière en partenariat avec les hôtels d'Angers pour permettre au Participant et au Bénéficiaire de réserver son hébergement via la plateforme (ci-après la « Plateforme ») accessible à partir du lien suivant : [ICI](#)

En réservant son hébergement sur la Plateforme, le Participant ou le Bénéficiaire pourra notamment bénéficier des avantages suivants :

- Une sélection d'hôtels à tarifs préférentiels, accessibles à pied ou à moins de 15 minutes du Centre de Congrès ;
- Le règlement de la réservation sur place ;
- Annulation gratuite jusqu'à 48 heures avant son arrivée ;
- Une hotline dédiée pour le conseiller et l'assister

## 6) Modalités de paiement

Il est précisé que tout paiement réalisé dans le cadre des 20<sup>e</sup> rencontres nationales des SCoT devra être effectué en Euros.

Le Participant ou la Structure pourra procéder au paiement de son Inscription Individuelle ou à la Réservation de Pass en utilisant, au choix, les moyens de paiement ci-dessous énumérés :

- Par carte bancaire (Visa ou MasterCard) : paiement sécurisé en ligne sur le formulaire d'inscription et sur l'espace personnel ;
- Par chèque bancaire (uniquement pour les congressistes basés en France) : chèque à libeller à l'ordre d'Angers Loire tourisme Expo Congrès (ALTEC) et à envoyer à l'adresse suivante : ALTEC, 7 Place Kennedy, BP15151 49051 Angers cedex 2 ;
- Par virement bancaire avec bon de commande ou mandat administratif sur le compte de l'Organisateur dont les coordonnées figurent ci-après. Pour chaque paiement par virement, le Participant devra indiquer les références suivantes :

|                                                                                                                                           |         |             |                                     |        |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------|-------------------------------------|--------|-----------------------|
| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE                                                                                                                                                                                                   |         |             |                                     |        |                       |
| Identifiant national de compte bancaire - RIB                                                                                                                                                                                |         |             |                                     |        |                       |
| Banque                                                                                                                                                                                                                       | Guichet | N° compte   | Clé                                 | Devise | Domiciliation         |
| 10278                                                                                                                                                                                                                        | 39449   | 00025053802 | 44                                  | EUR    | CREDIT MUTUEL D'ANJOU |
| Identifiant international de compte bancaire                                                                                                                                                                                 |         |             |                                     |        |                       |
| IBAN (International Bank Account Number)                                                                                                                                                                                     |         |             |                                     |        |                       |
| FR76                                                                                                                                                                                                                         | 1027    | 8394        | 4900                                | 0250   | 5380 244              |
| BIC (Bank Identifier Code)                                                                                                                                                                                                   |         |             |                                     |        |                       |
| CMCIFR2A                                                                                                                                                                                                                     |         |             |                                     |        |                       |
| Domiciliation                                                                                                                                                                                                                |         |             | Titulaire du compte (Account Owner) |        |                       |
| CREDIT MUTUEL D'ANJOU                                                                                                                                                                                                        |         |             | SPL ALTEC                           |        |                       |
| 1 PLACE MOLIERE                                                                                                                                                                                                              |         |             | CENTRE DES CONGRES                  |        |                       |
| BP 10648                                                                                                                                                                                                                     |         |             | 33 BOULEVARD CARNOT                 |        |                       |
| 49006 ANGERS CEDEX 01                                                                                                                                                                                                        |         |             | 49100 ANGERS                        |        |                       |
| ☎ 02 41 23 25 50                                                                                                                                                                                                             |         |             |                                     |        |                       |
| Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution. |         |             |                                     |        |                       |
| PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ                                                                                                                                                                                    |         |             |                                     |        |                       |

Après validation du paiement, le Participant ou la Structure pourra télécharger la facture dans son espace personnel, de sorte que son inscription au Congrès sera définitivement validée et confirmée.

## **7) Conditions de modification et d'annulation de l'inscription du fait de l'Organisateur**

### **7.1. Modification du déroulement de l'Evènement par le mandataire**

En cas de fermeture administrative du Centre des Congrès ou de limitation de sa capacité d'accueil notamment en cas de raison sanitaire (épidémies), l'Organisateur pourra modifier les conditions de participation à l'Evènement.

### **7.2. Annulation de l'Evènement à l'initiative de l'Organisateur**

L'Evènement pourra être annulé par l'Organisateur en cas de force majeure ou pour des raisons sanitaires, notamment liées à des épidémies.

L'annulation de l'Evènement entraînera de plein droit l'annulation des inscriptions et réservations effectuées par les Participants et Entreprises.

Conformément à l'article 1218 du Code civil, la survenance de tout événement étranger aux parties, à savoir tout événement échappant au contrôle du débiteur de l'obligation, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion de l'accord entre les parties et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur, sera considéré comme un cas de force majeure.

### **7.3. Conditions de remboursement en cas de modification du déroulement de l'Evènement par l'Organisateur**

Si l'Evènement est annulé ou reporté, l'Organisateur procédera à un remboursement des frais d'inscription.

Il sera procédé au remboursement dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin de l'Evènement. Ce remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Participant pour la transaction initiale, sauf accord exprès de ce dernier pour qu'un autre moyen de paiement soit utilisé.

### **7.4. Conditions de remboursement en cas d'annulation de l'Evènement par l'Organisateur**

L'annulation de l'Evènement par l'Organisateur donnera lieu au remboursement des sommes versées au titre des frais d'inscription.

Il sera procédé au remboursement dans un délai de trente (30) jours à compter de la date initiale de fin de l'Evènement. Ce remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Participant pour la transaction initiale, sauf accord exprès de ce dernier pour qu'un autre moyen de paiement soit utilisé.

## **8) Conditions d'annulation de l'inscription du fait du Participant ou de la Structure**

### **8.1. Annulation de son inscription par le Participant ou la Structure**

Pour être prise en compte, la demande d'annulation de l'inscription du Participant devra être formulée par écrit et envoyée l'Organisateur à l'adresse électronique suivante :

De même, la Structure qui souhaite annuler la réservation d'un ou plusieurs Pass devra formuler une demande écrite à l'Organisateur à l'adresse électronique suivante :

Le remboursement des frais d'inscription engagés par le Participant ou la Structure sera effectué dans les conditions définies à l'article 9.4 ci-après.

## 8.2 Conditions de remboursement en cas d'annulation d'une inscription par le Participant ou la Structure

La Structure ou le Participant qui a procédé à la réservation ne pourra obtenir un remboursement des frais engagés qu'en cas d'annulation de l'Evènement par l'Organisateur dans les conditions prévues à l'article 8.4 ou en cas de force majeure, entendue au sens de l'article 1218 du Code civil.

En cas d'annulation d'une Inscription Individuelle par le Participant, il sera procédé au remboursement des frais engagés dans les conditions ci-après définies :

- La demande d'annulation de l'inscription est réceptionnée par l'Organisateur **avant le 29 septembre 2026** : l'Organisateur procèdera au remboursement de l'intégralité du montant réglé lors de l'inscription ou la réservation déduction de 25€ de frais administratifs.
- La demande d'annulation de l'inscription, est réceptionnée par l'Organisateur **entre le 30 septembre 2026 et le 12 octobre 2026** : l'Organisateur procèdera au remboursement de 50% des frais d'inscriptions.
- La demande d'annulation est réceptionnée par l'Organisateur **entre 13 octobre 2026 et jusqu'au 27 octobre 2026 (inclus)** : l'Organisateur remboursera 25 % des frais d'inscription.
- **A partir du 28 octobre 2026** : l'Organisateur ne procèdera à aucun remboursement.

Dans le cas où les conditions de remboursement sont remplies, il sera procédé à celui-ci dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin de l'Evènement, soit à compter du **6 novembre 2026**. Ce remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Participant pour la transaction initiale, sauf accord exprès de ce dernier pour qu'un autre moyen de paiement soit utilisé.

## 9) Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'inscription du Participant aux rencontres nationales des SCoT, l'Organisateur est susceptible de collecter des données à caractère personnel relatives au Participant, à ses éventuels accompagnants et aux Bénéficiaires.

### 10) Données personnelles :

#### 10.1. Collecte des données personnelles :

les données à caractère personnel qui sont collectées par l'Organisateur sont les suivantes :

- Les nom et prénom du Participant ou de la personne qui réserve pour le compte de la Structure ;
- Son adresse électronique ;
- Son numéro de téléphone ;
- Son adresse postale ;
- Ses coordonnées bancaires ;
- Ses allergies ou restrictions alimentaires ;
- Nom et prénom des Bénéficiaires des Pass ainsi que leur adresse électronique et numéro de téléphone.

#### 10.2. Utilisation des données personnelles :

Les données personnelles collectées auprès du Participant et de la Structure sont nécessaires à la gestion des inscriptions aux rencontres nationales des SCoT (cf. article 6.1.b du Règlement général sur la protection des données).

### 10.3. Partage des données personnelles avec des tiers :

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, et notamment :

- La société KEYS4EVENT qui permet le paiement en ligne des inscriptions et réservations ;
- Si la loi l'exige, l'Organisateur peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre elle et se conformer aux procédures administratives et judiciaires.

### 10.4. Transfert des données :

Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est réalisé.

### 10.5. Sécurité et confidentialité :

L'Organisateur met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'Organisateur ne peut garantir la complète sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

### 10.6. Mise en œuvre des droits du Participant :

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, le Participant dispose des droits suivants :

- Il peut mettre à jour ou supprimer les données à caractère personnel en se connectant à son compte personnel et en configurant les paramètres de ce compte ;

Si les données détenues par l'Organisateur sont inexactes et ne peuvent être modifiées par le Participant via son compte, il peut demander la mise à jour des informations en écrivant à l'adresse électronique suivante : [elisabeth.martin@destination-angers.com](mailto:elisabeth.martin@destination-angers.com).

Il peut exercer ses droits d'accès, pour connaître les données personnelles détenues par l'Organisateur le concernant, en écrivant à l'adresse électronique suivante : [rgpd@destination-angers.com](mailto:rgpd@destination-angers.com)

Il peut demander la suppression de ses données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données, en écrivant à l'adresse électronique suivante : [rgpd@destination-angers.com](mailto:rgpd@destination-angers.com).

## 11) Dispositions relatives au Code de la consommation

Conformément à l'article préliminaire du Code de la consommation, est considéré comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Toute personne qui s'inscrit à l'Evènement en qualité de consommateur est ainsi soumise aux dispositions prévues dans le présent article.

### 11.1. Droit de rétractation légal

Par dérogation aux dispositions des présentes Conditions Générales de Participation et, conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, toute personne s'inscrivant à l'Evènement en qualité de consommateur (ci-après le « **Consommateur** ») est informée qu'il dispose d'un droit de rétractation légal qu'il peut exercer dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de l'email de confirmation de l'inscription à l'Evènement.

L'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation en remplissant le formulaire de rétractation disponible dans les présentes conditions ou à l'adresse électronique suivante : [rgpd@destination-angers.com](mailto:rgpd@destination-angers.com).

Lorsque le Consommateur exerce son droit de rétractation, l'Organisateur s'engage à procéder au remboursement de la totalité des sommes versées dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle l'Organisateur est informé de la décision du Consommateur de se rétracter.



Il sera procédé au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Consommateur lors de la transaction initiale.

A l'expiration du délai de rétractation légal ci-dessus visé, le Consommateur reconnaît et accepte qu'il ne pourra annuler sa commande qu'en respectant les modalités prévues dans les Conditions Générales de Participation.

### **11.2. Opposition au démarchage téléphonique**

Le Consommateur est amené à communiquer ses coordonnées téléphoniques à l'Organisateur lors de son inscription à l'Evènement.

Il est à ce titre informé qu'il dispose de la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet : [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr), s'il ne souhaite pas faire l'objet de démarchage téléphonique.

### **11.3. Mode de règlement des conflits**

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, il est proposé au Consommateur de recourir gratuitement au service du Médiateur du e-commerce de la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance, 60 rue de la Boétie, 75008 Paris) pour les litiges de consommation relatif à l'inscription à l'Evènement ou à la réservation de Pass ou Prestations Complémentaires sur le Site Internet.

Pour accéder au site du service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD : <http://www.mediateurfevad.com>

## **12) Dispositions générales**

Au cas où l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales serait déclarée nulle ou contraire à une disposition d'ordre public, elle sera réputée non écrite et toutes les autres stipulations resteront en vigueur et conserveront leur plein effet.

## **13) Loi applicable et compétence juridictionnelle**

Les Conditions Générales de Participation sont soumises au droit français.

Tout litige relatif ayant trait à la validité, la conclusion, l'interprétation, l'exécution et/ou la cessation du contrat issu de l'acceptation des présentes conditions relève des juridictions françaises.

**Annexe : Formulaire de rétractation à reproduire ou à adresser à la société ALTEC : 7 Place Kennedy, BP 15157, 49051 Angers Cedex 02.**

A l'attention de la société ALTEC,

Je [Nom, Prénom, adresse du consommateur] :

Vous notifie par la présente ma volonté d'user du délai de rétractation légal qui m'a été accordé en application des Conditions Générales de Participation au Congrès International de l'Horticulture et d'ainsi annuler mon inscription à l'Evènement effectuée le du [·].

Le [date]

A [lieu]

Signature du consommateur :